

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 JANVIER 2010

L'An Deux Mille Dix, le Vingt Huit Janvier, à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le Vingt et Un Janvier Deux Mille Dix, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JANODET - Maire.

PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-Adjoints

Philippe MENAGER - Hind BENAÏNI - Bakay MEZRHIR - Ghislaine PATRY - Farid RADJOUH - Claire CABRERA - Paul FAROUZ - Nathalie BESNIET - Maurice CHAUVET - Jacqueline MARCONI - Jean-François CHAZOTTES - Catherine DUVERNOY - Alain GIRARD.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux

Geneviève LAVILLE - Denis AZAN - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Malikat VERA - Frank-Eric BAUM - Habib HASSOUNI - Odette TERRADE - Pascale SOULARD - Mohammed GHERBI - Mustapha NAIDJA - Abdelkrim HELALA - Thierry ATLAN -.

Absents représentés

Monsieur Gaston VIENS représenté par Madame la Maire

Monsieur Chérif ZEKOUANE représenté par Monsieur Dahmane BESSAMI

Madame Nadia EL HADI représentée par Madame Odette TERRADE

Absents non représentés

Monsieur François PHILIPPON

Madame Imène BEN CHEIKH

Madame Elisa MORMIN

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Bakay MEZRHIR ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il a accepté.

Monsieur Bernard LE COUSTER, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 40.

L'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière séance est présenté à l'assemblée et ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les arrêtés pris par Madame la Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée ainsi que la liste des marchés passés par procédure adaptée et formalisée sont présentés : aucune remarque.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la Maire rappelle que ce Conseil Municipal est le premier conseil de l'année 2010, et elle en profite pour souhaiter la bonne année.

En effet, le mois de janvier a débuté par les vœux aux personnalités, les vœux au personnel et le banquet des retraités.

Toutes ces cérémonies se sont très bien déroulées et elle tient à remercier le personnel qui a fait le maximum pour que tout se passe bien.

Madame la Maire note aussi que le début de l'année a été marqué par une forte période de neige. Pendant une semaine une équipe de 5 personnes a été mobilisée par les services techniques dès 5h du matin.

10 tonnes de sel et 104 tonnes de sable ont été réparties sur nos 37 Kms de voiries, sur certains trottoirs et aux entrées des équipements publics. Ils s'ajoutent aux 20 tonnes de sable et de sel utilisés en décembre.

Les services préfèrent le sable plus efficace quand les températures sont très basses, moins dangereux pour les plantations et aussi moins coûteux.

La dépense est de 30 euros la tonne de sable et 90 euros la tonne de sel.

Le stock de la ville a été reconstitué pour faire face aux intempéries à venir : 10 tonnes de sel, 30 tonnes de sable.

Elle félicite les services qui ont fait un effort pour être plus réactifs.

La chaussée a beaucoup souffert : une tonne 200 de bitume « enrobé à froid » a été utilisée par le service voirie pour boucher les trous dans la chaussée.

Elle rappelle aussi que Mercredi se tenait la manifestation le « Val de Marne j'y tiens » pour défendre le service public et la spécificité du conseil général

Elle remercie les orlysiens qui étaient nombreux au rendez-vous.

Elle invite les Elus à une visite de chantier le Samedi 27 février (après le conseil municipal du 25).

Madame la Maire précise que le CLSPD du 18 décembre a permis de faire le point sur les questions de sécurité en présence des représentants de l'Etat. Cela a été l'occasion de souligner l'importance de la police de proximité et le souhait de voir maintenu les UTEQ sur la commune.

Elle a écrit à ce propos à M. GAUDIN le préfet de Police de PARIS et sera reçue à la Préfecture de Police le 25 février.

Elle informe le Conseil qu'elle a reçu cet après midi le nouveau secrétaire Général de la Préfecture M. ROCK avec lequel a été fait le point sur les principaux dossiers de la ville.

Enfin, Madame la Maire rappelle que les 14 et 21 Mars se tiendront les élections régionales. La campagne électorale sera courte compte tenu des 15 jours de vacances scolaires.

Elle demande aux conseillers de bien réserver ces deux dates pour la tenue des bureaux de vote.

Elle a demandé au service communication de limiter l'impression des affiches destinées aux colonnes d'affichage libre pour permettre l'expression des partis.

En parallèle, elle invite les différentes listes à respecter l'affichage municipal et administratif sur les panneaux plats ; et bien évidemment à refuser l'affichage sauvage.

Elle rappelle que la promotion des candidats est interdite en dehors des panneaux officiels.

Pour ce qui la concerne, chacun connaît son attachement au maintien d'une majorité de gauche à la tête de la Région.

C'est pourquoi avec le soutien de ses amis de la gauche citoyenne, elle a proposé dès avant le premier tour d'organiser un débat qui se tiendra ici même, jeudi prochain en présence des trois têtes de listes Cécile DUFLOT, Christian FAVIER et Michèle SABBAN. Ce débat permettra de comprendre le rôle de la Région Ile-de-France dans la vie quotidienne : emploi, transport, formation, lycées, environnement, logement...

Il s'agit de permettre aux électeurs de se faire leur opinion, en comprenant la singularité de chaque liste, tout en affirmant, et c'est très important de le faire dès maintenant, ce qui les unit pour se fédérer et gagner au second tour.

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle Solidarité Haïti.

Adopté à l'unanimité.

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un déplacement pédagogique à Auschwitz par les élèves du collège DORVAL.

Adopté à l'unanimité.

7. Attribution d'une indemnité de conseil au trésorier d'Orly pour la période du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

8. Conventions de partenariat pour l'organisation du Forum de l'Emploi 2010.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Imène BEN CHEIKH à 21 heures.

9. Création d'un poste fonctionnel de Directeur Général Adjoint.

Adopté à l'unanimité.

10. Mise en place d'une astreinte temporaire pour le gardien de la piscine municipale Léon Truyns.

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (dont un mandat) du groupe GCSAS

11. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité.

12. Avenant N°2 a la convention régionale de renouvellement urbain entre le conseil régional d'île de France et la ville d'Orly.

Adopté à l'unanimité.

13. Convention de transfert de gestion patrimoniale entre la Ville d'Orly et le SAF 94.

Adopté à l'unanimité.

14. Bail emphytéotique entre la ville d'Orly et l'Association d'Urgence du Val-De-Marne (AUVM) pour des locaux sis 53 Avenue Adrien Raynal.

Adopté à l'unanimité.

15. Convention de mise à disposition du Club Gérard PHILIPPE à l'entreprise CARI.

Adopté à l'unanimité.

16. Garantie d'emprunt sollicité par Valophis Habitat pour l'opération de construction de 9 maisons en bois individuelles sises Avenue de la Victoire.

Adopté à l'unanimité.

17. Conventions pour l'enfouissement du réseau électrique et du réseau de communications électroniques France Télécom et NC Numéricable passées avec le SIPPAREC.

Adopté à l'unanimité.

18. Présentation de l'ampliation de l'arrêté Préfectoral d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement concernant la société CHABANY S.A.S en vue d'exploiter à Villeneuve Le Roi 2, Avenue De la Carelle, sur les parcelles AL19, AM1 et AM2 des installations de tri, conditionnement et de recyclage de métaux.

L'Assemblée Municipale a pris acte.

19. Vœu s'opposant à la fermeture de classes de maternelle pour les enfants de 2 à 3 ans.

L'Inspection de l'Education Nationale vient d'informer la Ville d'Orly de sa décision de fermer les classes de Toute Petite Section en maternelle à la prochaine rentrée.

VU

- Les consignes données, réduisant à zéro les marges de manœuvre pour l'accueil des enfants de 2 à 3 ans, conduisant à une interdiction de leur scolarisation précoce reconnue pourtant procurer les conditions d'un meilleur parcours éducatif et prévenir les difficultés scolaires ultérieures.
- Le reniement par le Ministère de sa « *priorité donnée à l'extension de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles situées en zones urbaines défavorisées* » si les parents en font la demande.
- La négation de toutes considérations éducatives et sociales du Ministre de l'Education National par sa vision comptable stigmatisant le coût salarial et

contestant le bénéfice du travail réalisé, tout en déclarant vouloir « *relancer la Maternelle* » lors de sa prise de fonction.

CONSIDERANT QUE

- Cette orientation est motivée par l'objectif de 15 000 nouvelles destructions d'emplois inscrites au budget 2010 du Ministère de l'Education Nationale, RGPP oblige,
- Ces suppressions de places en maternelle ne seront ni quantitativement ni qualitativement compensées par les jardins d'éveil, et par les Maisons d'Assistantes maternelles envisagées par le gouvernement.
- Ces structures, inexistantes à ce jour, seront à la seule charge financière des familles et des collectivités,
- Ces suppressions accroissent la pénurie alarmante de solutions palliatives de modes d'accueil (crèches, assistantes maternelles), toutes plus onéreuses que la maternelle, pénurie à laquelle sont confrontés les familles avec un désarroi grandissant,
- Leur recherche va être un problème particulièrement épineux pour les mères qui travaillent, pour celles qui voudraient travailler mais qui en sont empêchées, découragées, ou contraintes d'y renoncer faute de place.
- Le sort réservé à la petite enfance par la directive européenne « services », comme l'ensemble des services sociaux, prévoit de livrer les modes d'accueil au marché et à des opérateurs marchands et privés, tel que le décrivent les récents travaux et débat de l'Assemblée Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ESTIME QUE :

- Si la diversité des modes d'accueil de la petite enfance doit répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins, cette décision privera des dizaines d'enfants orlysiens de 2 à 3 ans d'un accueil spécifique à leur âge,
- Ce mauvais coup porté à l'école maternelle publique marque une nouvelle étape vers sa disparition pure et simple, l'objectif gouvernemental étant de recentrer la scolarité obligatoire de 5 à 16 ans.

SE PRONONCE :

- contre l'intention de l'Education Nationale de ne pas ouvrir des classes de toute petite section à la prochaine rentrée,
- en faveur de la préservation et de la promotion de l'école maternelle publique dans l'intérêt des familles orlysiennes,
- pour s'associer aux parents et enseignants afin de développer des initiatives permettant à la fois de faire prévaloir le droit des enfants à l'éducation et l'intérêt général.

Adopté à l'unanimité.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 41.

Bakay MEZRHIR

Le Secrétaire de Séance

Christine JANODET

**Maire
Conseillère Générale du Val de
Marne**